



e 13 juillet dernier, sur les bords du Salagou, j'ai rencontré l'ensemble des personnels mobilisés dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts.

A cette occasion, j'ai pu mesurer, une nouvelle fois, l'engagement sans faille des collectivités territoriales aux côtés de l'Etat pour protéger une de nos richesses, notre patrimoine forestier. Les élus, unanimes devant la qualité des démonstrations, ont assisté à la présentation de manœuvres exigeant une

formation de haut niveau pour la mise en œuvre des matériels. Lors de cette journée, j'ai également pu échanger avec l'ensemble des personnels et des bénévoles – dont vous faites partie – qui s'engagent chaque été pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts.

A l'occasion de la publication de votre revue annuelle, je voulais souligner la qualité de votre engagement et vous faire part de ma profonde reconnaissance.

Ce message s'adresse donc aux bénévoles de l'association départementale des comités communaux feux de forêt (ADCCFF) de l'Hérault, mais aussi à l'ensemble des bénévoles qui concourent aux missions de sécurité civile sur le territoire national.

Vous êtes, depuis la parution de la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004, une composante essentielle de notre modèle de sécurité civile. Vous contribuez à améliorer la résilience de la population face aux crises (tempêtes, inondations, feux de forêts, neige,...).

Dans l'Hérault vous êtes des partenaires de terrain reconnus.

Les missions accomplies aux côtés des soldats du feu héraultais comme des agents de l'Etat, se révèlent d'une très grande utilité. Elles sont incontestées.

Je soulignerai, par exemple, la qualité du partenariat dans le cadre des formations conduites avec le SDIS en matière de gestes de premiers secours, de topographie, d'emploi de la radio,... avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Je sais que le Conseil Général de l'Hérault vous accompagne et vous aide.

Je ne peux que le féliciter pour le don récent des véhicules qui vous permettent de mieux assumer vos missions de surveillance.

Au-delà de toutes ces actions, je tenais aussi à mettre en avant votre mission de prévention, de sensibilisation. Je suis attentif aux dispositifs que vous conduisez auprès des jeunes gens scolarisés comme aux actions dirigées vers le grand public lors des périodes d'affluence que connait votre département.

J'encourage donc et je félicite les 1000 bénévoles de votre association.

Madame Chantal CHAPUIS, présidente actuelle, les présidents et leurs conseils d'administration successifs, ont su vous donner toute votre place au sein de la sécurité civile héraultaise durant ces 26 ans d'existence.

Continuez ainsi, dans le respect de vos missions et de votre engagement bénévole.

Enfin, cette période de fêtes de fin d'année est aussi l'occasion de remercier vos familles qui vous permettent de réaliser votre engagement dans les meilleures conditions.

Encore une fois merci à chacun d'entre vous.

M. Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur

Joilà un bien joli cadeau de fin d'année, adressé à tous les bénévoles des CCFF et des RCSC de l'Hérault, que ce mot de reconnaissance de la part du Ministre de l'Intérieur, M. Manuel VALLS.

Je le remercie du fond du cœur d'avoir trouvé un moment dans son emploi du temps surchargé, pour cet encouragement à continuer notre mission bénévole.

Je remercie également, très sincèrement, l'équipe du Cabinet de

M. Manuel Valls, que j'ai dérangé un certain nombre de fois pour que ce mot vous parvienne. Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2014. Que la saison « Risques feux de Forêts » 2014 soit aussi calme que la saison 2013 pour tous.

Chantal Chapuis, Présidente de l'ADCCFFH







Les Comités Communaux Feux de Forêts

Ils sont créés par arrêté municipal et régis par un règlement intérieur définissant leur mission et leur devoir. Les membres du CCFF sont tous et toutes des personnes bénévoles au service de leur collectivité.

Les missions du CCFF: les CCFF ont pour mission la surveillance des massifs forestiers de leur commune et la mise en place d'actions de prévention visant à réduire les risques de feux de forêts.

Ils apportent également toute la logistique nécessaire aux services de secours et d'incendie, mais ne doivent en aucun cas se substituer au corps des sapeurspompiers. Leur compétence est limitée à la limite communale (sauf cas particulier).

Cette mission s'exerce sur 4 niveaux :

Avant l'arrivée des secours : en facilitant l'arrivée des sapeurs-pompiers et en dégageant les voies qu'ils doivent emprunter, en balisant les accès et en réglant la circulation avant l'arrivée de la gendarmerie, en prenant les premières mesures susceptibles d'améliorer la sécurité de la population.

A l'arrivée des secours : en permettant aux sapeurs-pompiers de se diriger vers le feu, en empêchant l'encombrement par les curieux des voies et chemins d'accès, en signalant les itinéraires conduisant aux différents points d'eau, en signalant les chemins dangereux pour que les engins de secours ne s'y aventurent pas, en interdisant l'accès aux zones dangereuses.

Pendant la lutte : en participant au ravitaillement du personnel de lutte, en participant à l'évacuation des personnes menacées.

Après la lutte : en assurant la surveillance des feux éteints pour éviter les reprises ou de nouvelles mises à feu, en facilitant le retour des personnes évacuées.

Le bénévole pourra participer aux différentes formations dispensées par le SDIS, la DDTM et l'ADCCFFH pour améliorer ses compétences sur le terrain.

L'équipement: le bénévole est équipé d'une tenue de couleur orange (casquette, tee shirt, pantalon, blouson) qui permet d'être reconnu et identifié par les moyens de secours terrestres et aériens. Les véhicules mis à leur disposition doivent être également de couleur orange et avoir sur le toit de la cabine les 5 premières lettres de leur commune en lettre blanche, ils peuvent également être équipés d'un feu clignotant de couleur orange.

Lorsqu'il est en mission, le bénévole est au service de sa commune et représente celle-ci en tout lieu. A ce titre il a obligation d'avoir un comportement exemplaire.

> Rappel: en forêt il est interdit de faire du feu, de fumer, d'allumer un barbecue, d'allumer des pétards et de circuler en véhicule sur les voies DFCI. En résumé, il est interdit de faire pénétrer le feu en

forêt et tout moyen pouvant le provoquer.

Les Réserves Communales de Sécurité Civile

Le rôle des membres bénévoles RCSC, sous l'autorité du maire et après délibération du Conseil municipal, est de :

- fournir un appui aux services de secours en temps de crise ou de catastrophe (risques majeurs)
- fournir le soutien et l'assistance à la population, l'aide logistique de rétablissement des activités
- assurer les actions, les missions définies par le maire
- avoir une tenue et un comportement adéquat et responsable afin d'inspirer confiance auprès de la population, dans les missions qui lui sont confiées
- suivre des modules de secourisme s'inscrivant dans différents stages qui lui sont proposés, de façon à avoir une meilleure maitrise de soi en cas d'intervention sur le terrain. L'ADCCFFH propose des séances de formations et d'information à l'attention des réservistes.

Différents risques

Risques naturels:

Inondations, canicules, grands froids, feux de forêts, mouvements de terrain, avalanches, tempêtes, cyclones, submersions marines, éruptions volcaniques, séismes.

Risques technologiques:

accidents industriels, accidents nucléaires, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risques miniers.

> Jean-Pierre OLIVARÈS, responsable du CCFF de Grabels, Yan PICHAVANT, membre du Conseil d'Administration, responsable adjoint commission sensibilisation

du bénévole CCFF et RCSC

rieur de la structure.

Reconnaître et accepter le règlement inté-Prendre connaissance des missions et de l'engagement en tant que bénévole.

S'engager dans la limite de son temps disponible à participer aux différentes interven-

Avoir la volonté de suivre des modules de formation de secours, sécurité, topographie, etc. qui sont mis à sa disposition par le SDIS, la

DDTM et l'ADCCFFH.

Avoir une attitude courtoise mais responsable lors des actions sur le terrain, de la tenue vestimentaire orange fournie par l'ADCCFFH. Respecter le matériel mis à sa disposition

pour les patrouilles, par la mairie (véhicule, etc.) et l'ADCCFFH (radios etc.).

Garder en mémoire que le code de la route doit scrupuleusement être appliqué pendant les patrouilles, et que le véhicule CCFF n'est pas prioritaire sur les voies publiques.





oilà 4 ans qu'un jeune chevrier, originaire de ST-JEAN-**DE-CORNIES**, a souhaité s'installer sur la commune. Une parcelle de terrain communal a été mise à sa disposition, pour lui permettre de débuter son activité.

Le CCFF a contacté les propriétaires des terrains boisés et non cultivés présentant une obligation de débroussaillement. afin de les inciter à autoriser le chevrier à faire paître.

Le message a été bien reçu et aujourd'hui ce troupeau, comptant une centaine de chèvres du Rove, maintient en état de débroussaillement une grande partie de ces parcelles.

Yves GRUVEL, responsable du CCFF de St-Jean-de-Cornies

Lors de la sensibilisation des enfants de l'école de ST-JEAN-**DE-CORNIES**, le chevrier est venu avec son troupeau au plus près de l'école, afin de montrer aux enfants, comment ses chèvres concouraient au débroussaillement.

C'est une très belle initiative, et je pense demander au chevrier de venir à notre Assemblée Générale le 12 avril prochain à Clapiers, pour qu'il puisse faire la promotion des ses fromages (la Chèvrerie des Cornues).

Chantal CHAPUIS, Présidente de l'ADCCFFH



epuis le grand feu de fin août 2010, le CCFF de ST-BAUZILLE-DE-MONTMEL n'arrête pas de débroussailler sur sa commune. De plus, en 2013, les bénévoles du CCFF ont réhabilité une vigie qui avait été abandonnée.

Cette vigie permet de surveiller le territoire des communes de ST-BAUZILLE-DE-MONTMEL, St-Drézéry et St-Jean-de-Cornies; les bénévoles de ces trois CCFF ont décidé de se relayer pour surveiller les massifs.

Encore une magnifique idée.

Chantal CHAPUIS, Présidente de l'ADCCFFH

es membres du CCFF de VENDARGUES, se retrouvent plusieurs fois dans l'hiver afin de débroussailler des terrains communaux.

Le bois est ensuite distribué en priorité aux personnes en difficulté de la commune et ensuite aux membres du CCFF. La commune de Vendargues met à leur disposition des tronconneuses et un petit camion.

C'est aussi une très noble idée, qu'il faut absolument souligner.

Chantal CHAPUIS, Présidente de l'ADCCFFH

Dour la première fois en France, 117 cibistes de la Fédération Française de Citizen Band Libre (FFCBL/ER) ont manœuvré dans l'Hérault, les 11, 12 et 13 octobre 2013 à partir de leur camp de base de MONTAGNAC. Des équipes de la Protection Civile 34, de la FIR-CB/SER (Fédération Italienne de la Cibi - Service Emergency Radio) et de la Protection Civile italienne les ont rejoint sur le terrain pour un exercice opérationnel. Baptisé EVOTSER 2013, il consistait à faire participer les équipiers présents à des scénarios de secours et d'assistance post-inondation (tronçonnage, pompage, recherche à personne) en utilisant des moyens de communication radio fiables en 27 Mghz (Cibi) et sur les fréquences VHF et PMR, entre 30 et 40 kilomètres à partir du PC. La Protection Civile italienne avait installé sa station mobile de géolocalisation, permettant de suivre en temps réel le positionnement des équipages radio-secouristes sur le terrain.

Le bilan de cet exercice est très satisfaisant, puisque les équipes ont pu travailler dans de bonnes conditions, ce qui démontre le rôle que peuvent jouer ces équipes lors de crises, aux côtés des services de l'Etat.

A noter la forte participation des membres du club MONTAGNAC Radio Assistance Sécurité 34 (MRAS34), également membres du CCFF de MONTAGNAC.

Michel ARLIX, administration et membre du MRAS 34

otre ami et collègue, J.-M. RUBIRA nous a quitté en août 2012.



De nombreux membres du CCFF de Grabels, et du Conseil d'Administration, (anciens et nouveaux) ont désiré planter, en son souvenir, un ginkgo biloba sur la commune de Grabels, à la source de l'Avy.

Nous nous sommes tous retrouvés autour de cet arbre, entourés des filles et des membres de la famille de Jean-Marie le 13 avril 2013. Cet arbre a pu bénéficier de la pluie du printemps et il pousse à merveille...

Si vous passez par là, ayez une pensée d'amitié pour Jean-Marie.

Chantal CHAPUIS, Présidente de l'ADCCFFH









lvcée mendès-france

Lettre17 V2:Lettre13 11/12/13 20:52 Page5 n 2007, l'ADCCFFH, le SDIS 34 et le Conseil Général de



ur proposition du Commandant Eric CONTRERAS, chef du service DFCI du SDIS, la réunion de début de saison « risques feux de forêts » a réuni une trentaine de responsables et d'animateurs de CCFF au SDIS 34 de Vailhauquès, le 22 juin 2013.

Après une présentation générale de la forêt et de son évolution, et des risques de feux de forêts dans le département de l'Hérault, le Commandant Eric CONTRERAS a présenté le dispositif de prévention des feux de forêts du département. Chaque année, les sapeurs-pompiers, les forestiers-sapeurs, les militaires et les bénévoles des CCFF surveillent les massifs forestiers héraultais contre le risque d'incendie, depuis les tours de vigies ou grâce aux patrouilles mobiles sur le terrain. Des avions Trackers armés de produit retardant survolent le sud de la France (guet aérien armé), prêts à intervenir sur tout feu naissant, avant même que les pompiers soient présents au sol!

En cas de départ de feu avéré, le dispositif de lutte est mis en place par les sapeurs-pompiers en fonction de l'importance actuelle ou à venir du sinistre : entre l'équipage léger (2 hommes et 500L d'eau) et les avions Airtractor (3000L d'eau) mobilisables dans le département, voir plus au besoin en demandant le renfort des moyens aériens nationaux : Tracker (3500L), Canadair (6500L) et Dash (12000L).

Le Lieutenant Patrick RESPLANDY a pris la parole ensuite pour présenter les activités de la Cellule Technique de Recherche des Causes d'incendies dont il fait partie, avec un officier de Gendarmerie et un cadre forestier de la DDTM. Cette cellule établit un rapport technique sur chaque départ de feu dans l'Hérault, qui servira le cas échéant à engager des poursuites pénales contre les personnes responsables. Les bénévoles des CCFF pouvant être amenés à constater des départs de feux lors de leurs patrouilles peuvent aider à identifier et à matérialiser ces zones à l'aide de rubalise, de manière à préserver d'éventuels indices (mégots, allumettes, etc.) qui serviront lors de l'enquête technique.

l'initiative de Jean-Louis CLERC, responsable du CCFF de Vendargues et membre du CA de l'ADCCFFH, l'association a signé une convention de partenariat avec le lycée des métiers Pierre-Mendès-France de Montpellier. Selon les termes de cette convention, les élèves du lycée prendront en charge des travaux de peinture et de maintenance mécanique sur les véhicules CCFF des communes intéressées. A la présentation du véhicule, un devis sera établi par le lycée, comprenant une participation pour la main-d'œuvre. Les fournitures et pièces seront à la charge de la mairie concernée. L'ADCCFFH prendra en charge les demandes des mairies et organisera le calendrier des travaux, en fonction des possibilités de l'atelier du lycée.

L'ADCCFFH sensibilisera en retour les élèves du lycée Pierre-Mendès-France au rôle des CCFF et à leurs actions sur le terrain. Elle veillera également au bon déroulement et à la communication autour des actions de ce

partenariat (Communes, Région etc...). Nicolas JUILLET, membre du Conseil d'Administration

l'Hérault ont signé une convention-cadre précisant les modalités de la collaboration entre les CCFF (représentés par l'ADCCFFH) et les sapeurs-pompiers. Cette convention n'a pas été suivie dans le temps, bien que les relations de travail entre les CCFF et les sapeurs-pompiers aient été ininterrompues. En 2012, le Conseil d'Administration de l'ADCCFFH a proposé au SDIS 34 d'actualiser les termes de cette convention, en intégrant notamment les missions des Réserves Communales de Sécurité Civile.

Conformément à l'Ordre Opérationnel Départemental Feux de Forêts, les missions des CCFF sur le terrain sont la prévention des risques incendies, la surveillance des massifs forestiers, l'alerte en cas de fumée ou de départ de feu (appel au 112 et base radio de l'ADCCFFH), et le cas échéant l'intervention sur feu naissant (uniquement pour les bénévoles équipés et formés). En cas de feu déclaré et dès l'arrivée des secours, les bénévoles CCFF doivent se mettre à disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS), et reprendre leur patrouille. A proximité d'un feu déclaré, les bénévoles CCFF doivent veiller à leur sécurité et à toujours rester visibles, y compris des moyens aériens qui pourraient intervenir rapidement, avant même l'arrivée des secours au sol.

En cas de sinistre important dans le département, et sur demande de l'autorité préfectorale auprès du cadre d'astreinte de l'ADCCFFH, celui-ci mobilisera les bénévoles des CCFF et coordonnera leur action sur le terrain.

Hors période à risque « feux de forêts », le SDIS 34 est le partenaire principal de l'ADCCFFH concernant la formation des bénévoles CCFF et RCSC (formation de base, topographie, risque inondation, PSC1).

Le texte de cette convention a été validé par le CA de l'ADCCFFH le 21 septembre, et par le CA du SDIS 34, le 7 octobre 2013.

Nicolas JUILLET, membre du Conseil d'Administration



es responsables et animateurs des CCFF étaient invités à une réunion de fin de saison le 26 octobre à Teyran. Chantal CHAPUIS et Charles-Henri MARQUEZ, nouveau vice-président opérationnel de l'ADCCFFH, ont présenté le bilan feux de forêts 2013 et le bilan des activités des CCFF et de l'ADCCFFH. La réunion a été l'occasion de rappeler aux animateurs l'importance de leur rôle dans le fonctionnement de leur CCFF bien sûr, mais aussi dans le lien entre leur CCFF et l'association départementale. Les participants ont pu poser leurs questions à la présidente Chantal CHAPUIS et échanger entre eux lors de cette réunion conviviale.

Soulignons toutefois que la majorité des CCFF n'étaient pas représentés, malheureusement... un grand merci aux animateurs et responsables des CCFF qui sont venus échanger lors de cette réunion!

A la fin de cette réunion a eu lieu la remise des diplômes autour d'un apéritif chaleureux offert par la municipalité de Teyran.



ge



ous avons eu une très belle Assemblée Générale à Vendargues le 27 avril 2013. Nous sommes toujours très touchés lorsque notre estrade est bien remplie. Merci à Macif Prévention, merci aux Maires qui étaient présents, au Conseiller Général, à la gendarmerie, à la DDTTM, ainsi qu'au Directeur du SDIS 34 et au Directeur de Cabinet du Préfet.

Sous la pluie, quatre véhicules de patrouille ont été remis :



- Un Renault Kangoo à St-Jean-de-Cornies, véhicule offert par la DMO remis par Pierre Maurel, Conseiller Général.



- Un 4X4 Land Rover Defender à St-Bauzille-de-Montmel, véhicule offert par le SDIS, remis par le C' Risdorfer directeur du SDIS 34.



- Un Land Rover Defender à Sussargues, véhicule prêté par convention par la DDTM, remis par M. Clopez.

- Un Land Rover Defender à Vailhauquès, véhicule prêté par convention par la DDTM.



Il est très important pour notre Association d'avoir remis ces quatre véhicules à des CCFF qui patrouillaient souvent avec des véhicules personnels. Nous remercions vivement le Conseil Général (DMO), le SDIS et la DDTM pour leur aide. Tous les CCFF n'étant pas encore pourvus de véhicules, nous continuerons à solliciter les services de l'Etat.

près 3 ans de bons et loyaux services, Lucile ne reviendra pas l'an prochain pour assurer le poste de permanent radio, ses études l'appellant en dehors de Montpellier. Nous le regrettons vivement, car Lucile a fait un excellent travail, maniant la douceur et la fermeté, lorsqu'il le fallait. Le Conseil

d'Administration et les bénévoles la remercient chaleureusement.

Mais il faut d'ores et déjà penser à la saison «risques feux de forêts» 2014. Nous lançons donc un appel à candidature à 1 ou 2 personnes qui pourraient Ce poste consiste à être présent, à l'écoute radio des être intéressées par ce poste. bénévoles en patrouille, dans nos bureaux de Prades-le-Lez de 11h. à 20 h. chaque week-end et jours fériés, entre le 15 juin et le 15 septembre. Cette période peut être modulée en fonction de la météo. Le permanent radio peut être également sollicité les jours de semaine Si vous voulez postuler, envoyez votre CV et votre lettre à partir du niveau Risques Sévères.

ADCCFFH - 8, ZA « Les Baronnes » de motivation à : ************* 34730 PRADES-Je-LEZ



<u>D</u>

Les organismes et services impliqués :

ADCCFFH : Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Hérault

APFM : Auxiliaire de Protection de la Forêt Méditerranéenne

CCFF: Comité Communal Feux de Forêts

CFM: Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne

COS: Commandant des Opérations de Secours

CTR: Cellule Technique de Recherche

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DMO : Direction des Moyens Opérationnels (Conseil Général)

DOS: Directeur des Opérations de Secours

MAS : Modules Adaptés de Surveillance (patrouilles de l'Armée)

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF: Office National des Forêts

SAFEN : Service Agriculture Forêt Espaces Naturels

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Les documents officiels :

DDRM: Dossier Départemental des Risques Majeurs

DICRIM : Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

OLD : Obligation Légale de Débroussaillement

PDPFCI : Plan Départemental de Prévention des Forêts Contre les Incendies

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PPRI: Plan de Prévention du Risque Inondation

PPRIF : Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts

Les autres sigles usuels :

AFERPU: Autres Feux de l'Espace Rural et Péri-Urbain

DFCI: Défense de la Forêt Contre les Incendies

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

PSC1: Prévention Secours Civiques (1er niveau)

RCSC: Réserve Communale de Sécurité Civile



e catalogue «Textiles 2014» s'est enrichi de deux nouveaux articles :

Un coupe-vent pour les RCSC et une chemisette.

Nous remercions MJ Sécurité notre fournisseur textiles, pour le geste commercial qui nous a été accordé en 2013. Jean-Claude TUAL

Merci également à la société **France-Auto-Protection** et M. Juillet, qui nous fournit en matériel radio et qui s'occupe de l'entretien de nos postes, très souvent gratuitement.

Chaque année, **Macif Prévention** apporte son aide à l'association. En 2013, un nouveau poste de radio nous a été offert. Nous vous rappelons que depuis janvier 2013, la Macif assure en Prévoyance les bénévoles inscrits dans le fichier de l'ADCCFFH; cette assurance prévoyance ne peut être effective que pour les bénévoles **majeurs**.

Un grand merci à Macif Prévention et à Marcel RAIMBAULT qui est notre interlocuteur.

In 2013, dans le cadre de la commission sensibilisation, neuf bénévoles ont rencontré plus de 700 enfants scolarisés en CM1 et CM2, et les ont sensibilisés aux risques feux de forêts à l'aide d'un diaporama, insistant sur l'obligation de débroussailler dans les zones à risques. Quatorze bénévoles ont été présents aux journées de sensibilisation grand public :

- « Village Prévention » organisé par la Préfecture au Cap-d'Agde et à Portiragnes les 23 juillet et 8 août ;
- Aux côtés de l'Entente à Lodève et au Caylar les 26 juin et 27 juillet ;
- A la journée « Rencontres de la Sécurité Intérieure » le 19 octobre à Odysseum. Au total, ils ont distribué plus de 5000 "Pass Forêts".

Brigitte VIDAL et Yan PICHAVANT, responsables de la commission sensibilisation

Procédure d'appel radio

CODCCFF34 : Centre Opérationnel Départemental des CCFF 34. (Phonétiquement : Codecef 34).

VCP (Véhicule Communal de Patrouille) + nom de la commune.

Exemple pour chaque appel au minimum en début et fin de patrouille :

CODECEF 34 de VCP... (nom de la commune), me recevezvous ?

Prochaine Assemblée Générale le 12 avril 2014 à Clapiers complexe sportif









n 2013, quarante bénévoles ont suivi un ou plusieurs modules de formation.

Sept d'entre eux ont suivi, ou complété, les quatre modules de formation de base et ont reçu leur diplôme lors de la réunion de fin de saison organisée pour les Responsables et les Animateurs des CCFF, le 26 octobre à Teyran.

Vingt-et-un bénévoles ont reçu leurs diplômes de PSC1. Merci à tous les formateurs du SDIS, Marc CLOPEZ de la DDTM, Jean-Pierre OLIVARÈS responsable du CCFF et de la RCSC de Grabels, et à la commission matériel de l'ADCCFFH pour la formation radio.

Nelly BONNARD et Brigitte VIDAL, Responsables de la Commission Formation

Le samedi 25 janvier, dans nos locaux de Prades-le-Lez de 14h30 à 17h, une information sur le bénévolat au sein des CCFF, des RCSC et le fonctionnement de l'ADCCFFH sera proposée aux nouveaux adhérents; elle leur permettra de mieux appréhender le contenu de leur engagement.

Très belle journée de Radio Topo Rando cette année sur la commune de Teyran. Comme toujours beaucoup de convivialité, et une remise à niveau des procédures radio et de topographie.

Saluons la présence à nos côtés de Vincent DESOUTTER, du service SID PC de la Préfecture. Nous avons été très touchés qu'il partage cette journée avec nous.



Radio-Topo-Rando 2014 le 7 juin à Sussargues

PROGRAMME FORMATION 2014

MODULE 1 - Lieu : SDIS de Vailhauquès. formation générale de base et place des CCFF

1 journée (8h30-17h), le samedi 8 février

MODULE 2 - Lieu : SDIS de Vailhauquès. initiation à la topographie : formation théorique.

½ journée (8h30-12h), soit le samedi 17 mai soit le samedi 24 mai

MODULE 3 - Lieu : Grabels. Débroussaillement, emploi du feu, réglementation.

Les risques majeurs - DICRIM - DDRM - PCS ½ journée (8h30-12h) le samedi 22 mars

MODULE 4 - Lieu : Base Prades-le-Lez. Emploi des moyens radio.

½ journée (14h30-17h30), soit le **mercredi 14 mai** soit le **samedi 31 mai**

PSC1 Lieu : SDIS de Vailhauquès. Prévention Secours Civiques et initiation

à l'utilisation du défibrillateur.

1 journée (8h30-17h30)

soit le samedi 29 mars soit le samedi 5 avril soit le vendredi 18 avril soit le vendredi 25 avril

Le risque inondation

Lieu : SDIS de Vailhauquès. ½ journée (8h30-12h) le samedi **22 février**

Inscriptions

auprès de vos animateurs ou directement au secrétariat de l'association

04 67 59 77 17 impérativement avant le 10 janvier 2014











Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault













